

Faut-il abattre les arbres qui tuent ?

Jean Glavany a dénoncé les platanes en bord des routes : trop dangereux. Depuis, la polémique fait rage. Arguments

C'est un match insolite : Céline contre Jean Glavany. « Les accidents ne sont pas tous involontaires, décréta l'écrivain : il y a les vicieux... Certes le bonhomme ne monte pas en auto en disant "Je vais me précipiter contre un trône", mais l'envie est là ! » Le ministre de l'Agriculture, lui, veut jouer de la tronçonneuse : « Les platanes le long des routes sont des dangers publics », a-t-il déclaré, déclenchant une tornade de réactions.

Souvent furieuses, comme celle de l'Association pour la protection des arbres en bord des routes, qui juge ces propos « inacceptables ». Parfois amusées, comme celles de Bruno Masure et de Dominique Noguez dans *Libération*. Ou ironiques, comme cet éditorial enflammé du *Wall Street Journal* qui note que ces arbres semblent avoir commis « le grave crime de rester immobiles face à des automobilistes ivres ».

« Je vis très mal le fait que

quelques belles plumes nous traitent, Glavany et moi, d'abrutis qui veulent border les routes de bottes de paille », s'émeut Philippe Martin, président du conseil général du Gers, où 4 000 arbres abattus ont déclenché, en 1999, une vive controverse. Le ministre, lui, dit ne pas comprendre : « Je suis un amoureux de la nature et je plante plus d'arbres que Bruno Masure ou l'association écologiste Robin des bois. Evidemment, si ces automobilistes se tuent, c'est parce qu'ils vont trop vite ou qu'ils ont bu, mais, sans les platanes, ils resteraient en vie. »

« A cette cadence, dans dix ans, il n'y en aura plus »

Anne d'Ornano, présidente du conseil général du Calvados, où le débat vient d'être relancé à la suite de la mort, le 14 juillet, d'un jeune automobiliste, acquiesce : « La route doit laisser aux usagers malheureux ou fautifs la chance de s'en sor-

tir. » Glavany hasarde : « C'est un peu comme les seringues gratuites pour les drogués... »

« La justification sécuritaire est l'arbre qui cache la forêt », rétorque le manifeste de l'Association des paysagistes-conseils de l'Etat, présidée par Daniel Laroche. « La route toujours plus large et dégagée ne se révélera sans doute pas plus sûre. » Le ministère de l'Équipement reste tapi derrière ses statistiques : en 2000, 7 643 morts sur la route, dont 799 contre des arbres. « C'est trop, commente Régine Bréhier, de la Direction des routes. On prévoit d'abattre, sur les nationales, de 10 000 à 20 000 arbres situés à 2 mètres ou moins de la chaussée, dans la "zone de récupération". »

Sans compter les peines capitales décrétées par les conseils généraux sur les départemebtales. François Fortassin, président du conseil général des Hautes-Pyrénées, dont Jean Glavany est vice-président, s'étonne : « Quelques centaines de platanes abattus ne doivent pas poser problème. » Le 20 juin, un jeune motard s'est tué contre un arbre de son département ; des inconnus en ont, la semaine suivante, tronçonné 96. Michel Billaud, préfet du Gers, estime également à quelques centaines le nombre de platanes « accidentogènes » du bord de ses routes. Sur les 400 000 feuillus concernés, « près de 100 disparaissent chaque jour, constate Daniel Laroche. A cette cadence, dans dix ans, il n'y en aura plus ».

En tout cas, l'arbre corrézien qui, le 26 novembre 1978, a stoppé la voiture de Jacques Chirac dans un virage verglacé n'est plus : un rond-point a sécurisé le passage... ●

Anna Bitton

Poincaré, témoin zélé

Président de la République de 1913 à 1920, il répondait volontiers aux juges...



Un président de la République peut répondre à la justice. Déjà entendu en 1914 dans l'affaire Calmette (le directeur du *Figaro* assassiné par Mme Caillaux [voir *L'Express* du 3 mai 2001]), Raymond Poincaré a aussi témoigné dans l'affaire Charles Humbert, comme vient de le redécouvrir le constitutionnaliste Dominique Chagnollaud. Sénateur et dirigeant du *Journal*, Humbert fut accusé d'avoir touché des Allemands 10 millions de francs, versés en coupures usagées saisies dans la zone envahie par les troupes prussiennes. En échange de ces « fonds secrets », *Le Journal* ouvrit ses colonnes aux services de renseignement ennemis, qui utilisèrent les petites annonces pour communiquer avec leurs espions en France. Lors du procès, le 17 février 1919, fut lue à l'audience du 3^e Conseil de guerre une déposition du président Poincaré – contestée sur le fond par le procureur – en faveur d'Humbert, lequel fut acquitté, tandis que son complice présumé, Lenoir, était condamné à mort. ●

Christophe Barbier



Abattage de platanes sur la RD 934, le 16 juillet. Ils semblent avoir commis « le grave crime de rester immobiles face à des automobilistes ivres ».